



droits et droit de visite des grand-mères

Par **GRANY**, le **29/09/2008** à **17:46**

Je venais voir ma petite fille de 8 mois toutes les 3 semaines car ma belle fille et mon fils refusent mes invitations. Ma belle fille trouve que je suis "intrusive" et refuse que je vienne chez eux voir la petite.

Quels sont les droits des grand-mères ? Comment et à quel rythme s'exerce les droits de visite d'une grand-mère à sa petite fille ?

Quelles démarches effectuer pour obtenir ce droit ?

Par **jeetendra**, le **29/09/2008** à **20:03**

bonsoir, oui vous pouvez saisir le juge aux affaires familiales pour obtenir un droit de visite et d'hébergement, le recours à un avocat est obligatoire, j'ai rédigé un article sur ce point sur ce site, lisez le, cordialement

Par **GRANY**, le **30/09/2008** à **08:54**

Merci pour l'info, mais où se trouve votre article sur le site ?

Par **marcellus**, le **30/09/2008** à **09:02**

sur son blog cliquer sur le lien voir mon blog dans la fenetre au dessus

Par **tyna**, le **06/12/2009** à **15:23**

bonjour votre message m'a touché j'ai le même problème que le votre. Je voulais entamer la même procédure juridique: pouvez vous me dire comment ça se passe? Et, est-ce que vous avez maintenant le droit de voir votre petite fille? Merci.